

5.5.1 Indice de maturité numérique responsable – Résultats 2024-2025

Indicateurs de la stratégie gouvernementale 2023-2028

Bureau de coordination du développement durable

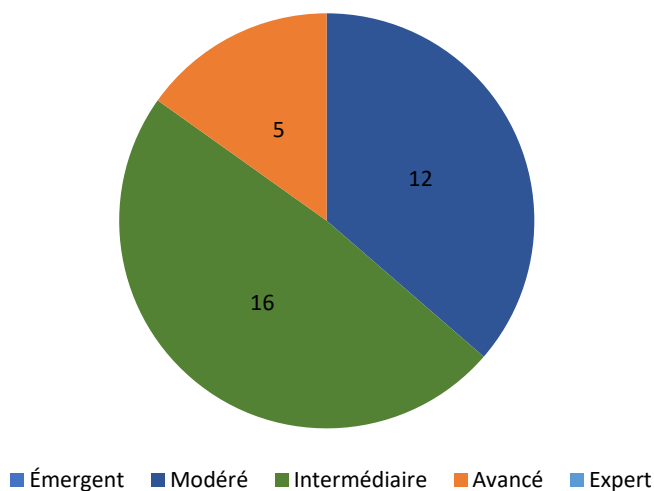
Faits saillants



En 2024-2025, l'indice moyen de maturité numérique responsable des 33 entités gouvernementales ayant répondu adéquatement au questionnaire est de 47,3 %. Ce résultat correspond à un score de maturité intermédiaire (voir section Méthodologie pour les seuils utilisés par catégorie).

Les indices de maturité numérique se répartissent tels que présenté dans la figure ci-dessous, entre les scores modéré (12 entités, soit 36,4 % du total d'entités considérées), intermédiaire (16 entités, soit 48,5 %), intermédiaire) et avancé (5 entités, soit 15,2 %), ce qui correspond à des résultats qui s'étalent entre 30 % et 76,5 %. Aucune entité n'a un indice de score émergent ou expert.

Graphique 1 : Répartition des 33 entités gouvernementales selon leur score de maturité numérique, Québec, 2024-2025

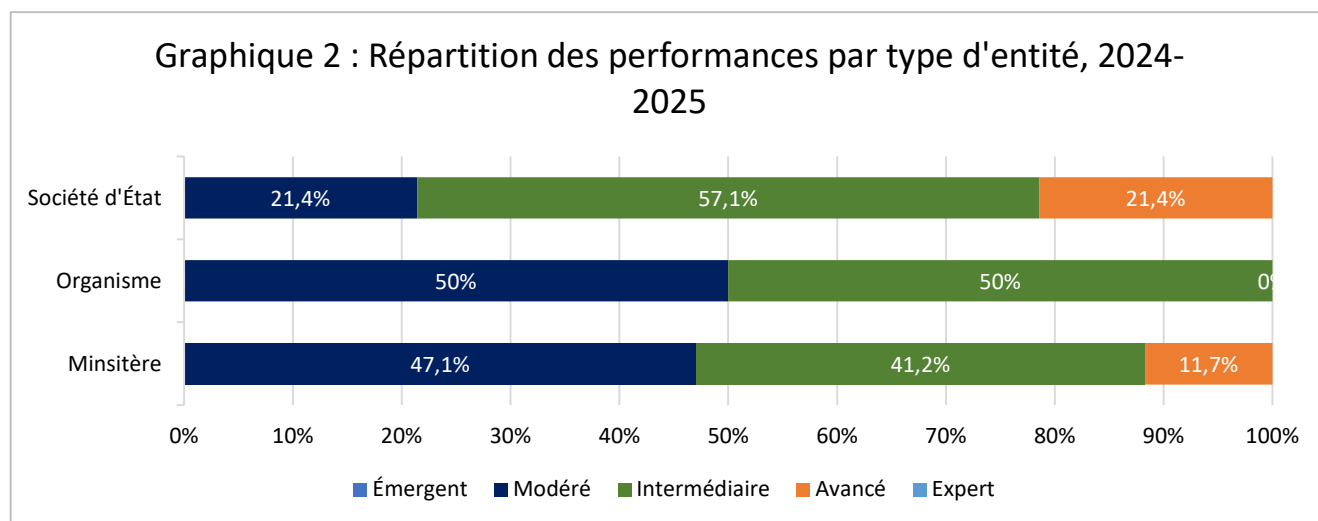


Source :

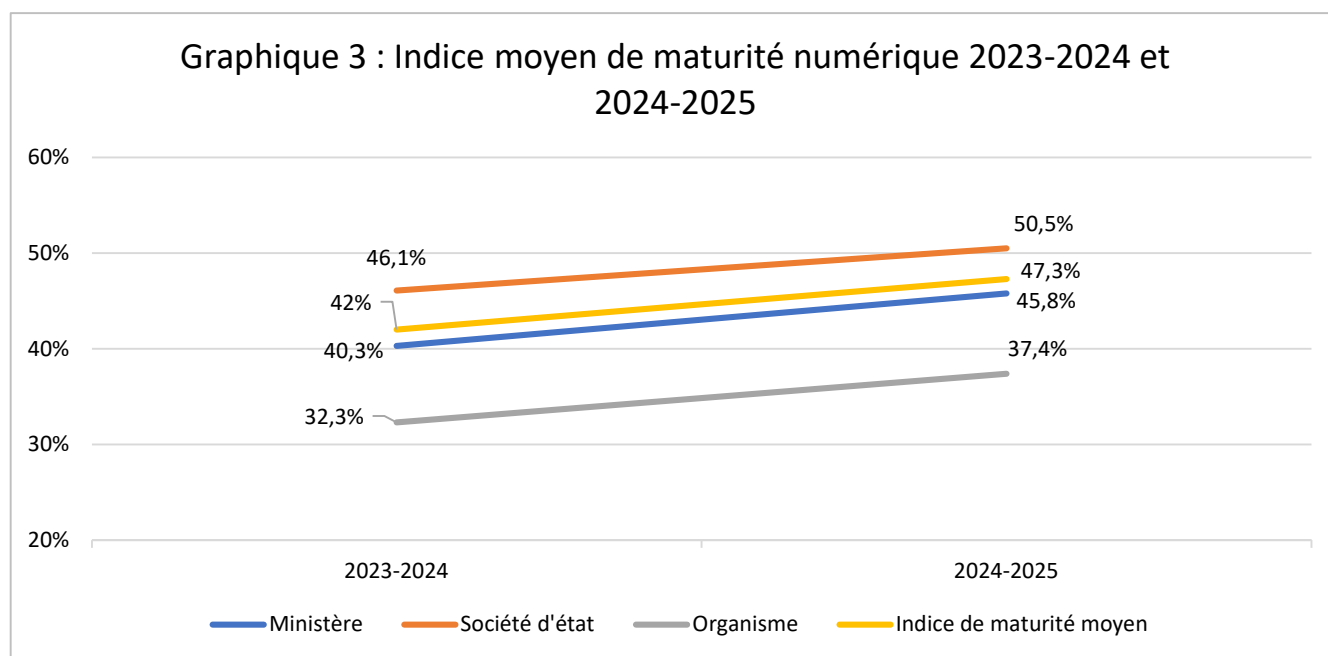
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Les sociétés d'État ont un indice de maturité numérique moyen de 50,5 % (score intermédiaire) alors que les ministères et les organismes présentent des indices moyens plus faibles, respectivement de 45,8 % et 37,4 %.

Les performances par type d'entité en 2024-2025 se répartissent telles que présentées dans le graphique ci-dessous.



Entre les années 2023-2024 et 2024-2025, l'indice moyen de maturité numérique responsable a augmenté de 5,3 %. Le tableau ci-dessous présente les indices pour chacun des trois types d'entités gouvernementales.



Méthodologie

Concepts et définitions

L'indice de maturité numérique responsable mesure le degré de maturité des technologies de l'information et des communications (TIC) des ministères, organismes et sociétés d'État sous l'aspect de l'écoresponsabilité.

Il a été développé par l'Académie de la transformation numérique de l'Université Laval ([Académie de la transformation numérique - | Université Laval](#)) en collaboration avec le MELCCFP dans le cadre du chantier de la transformation numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

En effet, loin d'être virtuel ou immatériel, le secteur numérique fait une utilisation très intensive d'énergie. De plus, il est un grand consommateur de ressources naturelles non renouvelables et constitue un producteur de matières résiduelles nécessitant un traitement particulier. La mesure développée repose sur une revue des meilleures pratiques écoresponsables, à savoir les moyens mis en œuvre pour réduire les effets négatifs des activités numériques sur l'environnement. De telles pratiques s'inscrivent dans une perspective temporelle, faisant référence au cycle de vie des TIC soit avant, pendant et après leur utilisation.

L'indice de maturité numérique se décline en cinq niveaux, selon les pratiques écoresponsables en place:

1. Émergent : score de 0 % à < 20 %. Niveau très faible, mobilise très peu d'éléments observables.
2. Modéré : score de 20 % à < 40 %. Niveau faible, mobilise quelques éléments observables.
3. Intermédiaire : score de 40 % à < 60 %. Niveau moyen, mobilise plusieurs éléments observables.
4. Avancé : score de 60 % à < 80 %. Niveau élevé, mobilise la plupart des éléments observables.
5. Expert : score de 80 % à 100 %. Niveau très élevé, mobilise chacun des éléments observables.

Les scores atteints sont déterminés en fonction du nombre de points accumulés. Plusieurs éléments sont pris en compte pour calculer l'indice :

- Pratique écoresponsable déjà en place (2 points chacune)
- Pratique considérée actuellement comme « très prioritaire » par le répondant (1,5 point chacune)
- Pratique considérée actuellement comme « assez prioritaire » par le répondant (1 point chacune)
- Pratique prise en compte lors de la sélection d'un fournisseur de services infonuagiques (1 point chacune)
- Pratique prise en compte lors de l'acquisition d'équipements électroniques (1 point chacune)
- Chacune des initiatives liées aux TIC comporte un volet développement durable (4 points)
- Mise en place d'une stratégie et un plan précis d'action en matière de développement durable par le département des TIC (4 points)

Pratiques écoresponsables

Les ministères, organismes et sociétés d'État sont évalués sur 4 types de pratiques écoresponsables liées au numérique en place.

Pratiques générales écoresponsables :

- Réduire la consommation d'énergie.
- Tenir compte de la performance des équipements pour en optimiser la vie utile.

- Optimiser le partage des équipements.
- Opter en premier lieu pour la réparation des équipements.
- Concevoir des systèmes informatiques de manière à réduire l'impact sur l'environnement.
- Entretenir des systèmes informatiques de manière à réduire l'impact sur l'environnement.
- Lorsqu'un achat est nécessaire, acquérir des produits écoresponsables.
- Prolonger la durée d'utilisation des équipements au-delà de la période de garantie.
- Favoriser des fournisseurs de services qui adoptent des pratiques écoresponsables.
- Éliminer le papier (dossiers clients, formulaires, etc.).
- Instaurer la signature électronique.
- Favoriser l'utilisation de logiciels libres.
- Réduire le nombre de systèmes de mission.
- Établir des règles pour limiter les impressions papier par les employés.
- Passer à un mode de partage de l'espace physique afin de diminuer l'espace physique requis (éliminer les postes de travail attitrés).
- Disposer de procédures automatiques en place pour « déprovisionner » ou désinstaller les logiciels inutilisés sur les postes de travail des employés.
- Avoir des pratiques écoresponsables en place qui guident les équipes pour le développement de systèmes ou d'applications numériques.

Pratiques écoresponsables lors de la sélection d'un fournisseur de services informatiques

- L'utilisation d'énergies renouvelables pour alimenter les centres de données
- La réutilisation de la chaleur, par exemple pour le chauffage urbain
- La localisation de leur(s) centre(s) de données
- L'usage de systèmes de refroidissement efficaces
- La virtualisation des serveurs de leur(s) centre(s) de données
- L'écoconception pour l'efficacité de leurs infrastructures (p. ex. par l'aménagement modulaire des machines physiques)
- La mesure PUE (Power Usage Effectiveness) de l'efficacité énergétique de leur(s) centre(s) de données
- La migration directe de leurs machines virtuelles
- La gestion dynamique de la fréquence de tension de leurs infrastructures électriques
- La certification du fournisseur par la firme Uptime Institute
- La certification du fournisseur par l'Organisation internationale de normalisation (ISO)
- La certification du fournisseur pour la gestion écoresponsable de ses immeubles (p. ex. le programme Boma Best)

Pratiques écoresponsables lors de l'acquisition d'équipements électroniques

- Écoénergétiques
- À faible émission de gaz à effet de serre (GES)
- Remis à neuf, réutilisables, recyclables ou valorisables ou dont la durée de vie peut être prolongée
- À contenu recyclé
- Dont l'emballage est minimal, fait de matières recyclées et recyclables
- Sans émanation toxique ou sans produit dangereux
- Issus de la gestion responsable des ressources naturelles
- Répondant à des normes liées à l'usage de matières premières dangereuses pour la fabrication d'équipements électriques et électroniques

- Fournisseur répondant à des normes liées à la consommation énergétique des équipements électriques et électroniques (p. ex. EnergyStar ou système EPEAT (Electronic Product Environmental Assessment Tool))
- Fournisseur répondant à des normes liées à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques
- Fournisseur répondant à des normes plus générales liées au développement durable
- Fournisseur répondant à des normes ISO liées à l'utilisation efficace de l'énergie

Mise en place d'une stratégie et des plans d'action en matière de numérique responsable

- Chacune des initiatives liées aux TIC dans l'organisation comporte un volet de développement durable.
- Le département des TIC de l'organisation a mis en place une stratégie et un plan précis d'actions en matière de développement durable

Précaution

Les informations communiquées sont issues des déclarations des directions générale des TI des MO dans les rapports annuels de gestion. Les données présentées sont donc le reflet de leurs perceptions et points de vue.

Dans le calcul, chaque entité a le même poids, quel que soit le nombre d'employés, la quantité de matériel numérique acquis ou la complexité des réseaux entretenus. Ces caractéristiques varient d'une entité à l'autre et peuvent influencer les résultats obtenus et les moyennes présentées.

À noter qu'avant l'entrée en vigueur de la *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires* le 02 avril 2026, étaient considérées, dans cet indicateur, les entités gouvernementales assujetties à la *Loi du développement durable* sollicitées par une « attente » visant à augmenter la performance environnementale de leur système numérique.

En effet, dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, les ministères, les organismes et les sociétés d'État s'étaient vu attribuer des attentes de participation au développement durable du Québec. Ces attentes étaient établies en fonction de leur mission, de leurs pouvoirs d'intervention et de leurs mandats, et en fonction des actions priorisées présentées dans leurs plans d'action en développement durable. Toutefois, cette notion n'est plus prise en considération dans cet indicateur, un M/O n'est plus tenu de respecter cette attente.

Stratégie

Cet indicateur se rapporte aux aspects suivants de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :

Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

Objectif 5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable

Sous-objectif 5.5.1. Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux

Cible

Indice moyen de maturité : 60 % en 2028

Résultat

Pour 2023-2024 : 42 %

Pour 2024-2025 : 47,3 %

Auteur

Bureau de coordination du développement durable

Pour citer ce document :

Indice de maturité numérique responsable – Résultats 2024-2025.

Bureau de coordination du développement durable, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Rapport sur l'indice de maturité numérique responsable 5 p.

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, [2026]

ISBN (PDF) : 978-2-555-04871-3